

# Vos clients, ou un membre de leur famille, souffrent-ils d'un handicap?

## Discuter avec les clients de l'ouverture d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) Mackenzie

- Les cotisations investies fructifieront en bénéficiant d'un report de l'impôt
- Le gouvernement du Canada offre des subventions et des bons

## Comment le gouvernement canadien peut aider

Le REEI est admissible à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et au Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI) jusqu'au 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint 49 ans. Cela signifie que le REEI peut être admissible à recevoir jusqu'à 90 000 \$ de fonds publics.



### Le saviez-vous?

- Seulement 35 % des Canadiens admissibles ont ouvert un REEI depuis le lancement du programme\*
- PFSL est le courtier de REEI n° 1 chez Placements Mackenzie

### Pour être admissible à un REEI, il faut :

- être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH);
- être résident du Canada;
- avoir moins de 60 ans;
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide.

## Actifs, comptes et croissance des REEI de PFSL d'une année à l'autre

	2019	2020	2021	Croissance
Nbre de comptes REEI	9 446	10 623	11 891	11,9 %
Actifs	172 843 994,05 \$	218 964 520,19 \$	290 459 817,60 \$	32,7 %

La tranquillité d'esprit commence par une conversation. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant des ventes interne Mackenzie ou avec l'équipe du service à la clientèle Mackenzie au 1-800-387-0615 ou à [service@placementsmackenzie.com](mailto:service@placementsmackenzie.com).



Parrainé en partie par :

\*Investor Economics, 2022.

Fonds communs de placement offerts par Les Placements PFSL du Canada Ltée, courtier en épargne collective, siège social : Mississauga, Ontario.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire. Les coûts de cette annonce ont été payés en partie par Placements Mackenzie. La Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI) sont offerts par le gouvernement du Canada. L'admissibilité dépend des niveaux de revenu familial. Veuillez discuter avec un conseiller en fiscalité des règles spéciales qui s'appliquent au REEI; tout rachat peut exiger un remboursement de la SCEI et du BCEI. Ces renseignements ne doivent être pris ni comme des conseils juridiques ni comme des conseils fiscaux, car la situation de chaque client est unique. Veuillez communiquer avec votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

Pour diffusion interne seulement. Ne pas utiliser ou transmettre au public.